

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 2 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 juin à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué le 24 mai 2022 s'est réuni à Avrillé, salle Marie Paradis, sous la présidence de Madame Caroline HOUSSIN-SALVETAT, Maire.

Étaient présents :

Caroline HOUSSIN-SALVETAT - Jean HALLIGON - Magali BERGUE - Hervé PINON - Patrice LUCAS - Séverine CROS - Marc De SINGLY - Mangala RAULT - Philippe POIROUX - Alain DELETRE - Michel FOUCAULT - Gyslène LEBOEUF - Jean-Paul COSSERON - Régine LE MONNIER - Michel VERGER - Laurent VIAUD - Louis FOGAND - Mélanie BOURSIN - Hind RAFFENEAU - Céline TROCHUT - Céline GUETTIER - Philippe BOLO - Augustin VANBREMEERSCH - Alix DE VERNEUIL - Annie RAT - François VARLIN - Estelle LEMOINE-MAULNY - Florian SANTINHO

Pouvoirs :

Agnès GUEMAS-GALLARD absente, a donné pouvoir à Jean HALLIGON
Maud LE HO absente, a donné pouvoir à Hervé PINON
Sophie BAILLIF-APPLINCOURT absente, a donné pouvoir à Magali BERGUE
Philippe BOLO absent, a donné pouvoir à Céline GUETTIER jusqu'à son arrivée
Catherine CESBRON absente, a donné pouvoir à Alix DE VERNEUIL

Absente :

Danièle CHEVROTIN

Secrétaire de séance :

François VARLIN

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ouvre la séance publique à 19h.

Elle annonce les membres absents ayant donné pouvoir et, constatant le quorum atteint, déclare la séance ouverte.

François VARLIN est désigné secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, **Caroline HOUSSIN-SALVETAT** souhaite faire la déclaration suivante :

« Mesdames, messieurs,

Juste avant que nous entamions l'ordre du jour de ce Conseil municipal, le dernier avant les vacances d'été, je voudrais revenir sur un événement qui nous a réunis en début de semaine ici même.

Je veux parler du Budget participatif.

En effet, lundi, nous avons eu le plaisir de dévoiler le nom des lauréats de ce Budget participatif, qui est le premier organisé par la Ville d'Avrillé.

Des lauréats qui sont au nombre de 9, comme le nombre de projets qui vont être mis en chantier dans les 24 mois à venir. La presse en parle aujourd'hui dans ses colonnes.

Je vous rappelle que la Ville va consacrer à ces aménagements une enveloppe de 133 000 €. Il en sera question ce soir au détour d'une délibération.

Ce que je souhaite vous faire partager en cet instant, c'est que ce premier Budget participatif est une réussite dont je suis fière et dont l'ensemble des élus de la majorité sont fiers aussi.

Au total, 642 Avrillais y ont participé, soit plus de 1 920 votes, ce qui prouve l'engagement des Avrillais pour leur ville. C'est une confirmation, car je n'avais aucun doute sur ce point.

Par ailleurs, 46 contributions ont été proposées, ce qui témoigne de l'inventivité de nos concitoyens. Là aussi, je ne suis pas surprise.

Ce soir, en votre nom à tous, je veux les remercier pour leur participation.

Organiser un Budget participatif était un engagement de campagne. Cet engagement, nous l'avons tenu.

Si tous ici, parce que nous sommes élus, nous croyons à la démocratie représentative, nous considérons également qu'elle est désormais indissociable de la démocratie participative. Ce Budget participatif en est un exemple probant, qui en appelle d'autres forcément.

Si je vous parle du Budget participatif ce soir, c'est aussi parce qu'il fait écho à une autre délibération qui vous sera soumise au cours de la soirée.

En effet, ce soir, vous aurez à vous prononcer sur la Charte de la participation citoyenne, qui est également un engagement de campagne que nous tenons.

Il y a un an, un groupe de travail composé d'élus municipaux de la majorité comme des minorités a été créé afin de définir ensemble un cadre commun qui précise les différents niveaux de la participation citoyenne à Avrillé.

Il s'agit pour les élus que nous sommes de mieux comprendre les attentes spécifiques des habitants et des usagers, et, réciproquement, de permettre aux citoyens de mieux connaître et comprendre les actions menées par la Ville ainsi que les enjeux et les contraintes inhérentes à tout projet.

Ce que je souhaite, c'est qu'entre les élus et ceux qui habitent, travaillent et participent au quotidien à la vie d'Avrillé s'instaure un dialogue permanent. Notre objectif est bien de proposer un modèle d'engagement accessible où les citoyens qui le souhaitent pourront apporter leur contribution au vivre ensemble, ce socle indispensable.

Cette Charte de la participation citoyenne va nous aider à mener nos ambitions pour Avrillé et les Avrillais.

Et maintenant, je vous propose que nous commençons à examiner l'ordre du jour de notre Conseil municipal. »

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022

Caroline HOUSSIN-SALVETAT propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 mars 2022.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2022-1 - Révision de l'attribution de compensation - Transfert de voirie à la communauté urbaine Angers Loire Métropole

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON : depuis le 1er septembre 2015, Angers Loire Métropole est seule compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, des réseaux d'eau pluviale, de la signalisation et des parcs et aires de stationnement.

Cependant, la gestion de cette compétence demandait une organisation difficile à mettre en œuvre dans les délais contraints par la transformation en communauté urbaine. De ce fait, le conseil de communauté a approuvé, par délibération du 14 septembre 2015, la mise en place de conventions de gestion déléguée avec les communes membres afin d'assurer la continuité et la sécurité du service public dans l'attente d'une organisation pérenne et efficiente.

Ces conventions de gestion déléguée ont pris fin le 31 décembre 2021 et Angers Loire Métropole reprend pleinement la gestion du service public voirie et eaux pluviales à compter du 1er janvier 2022. Ainsi, le conseil de communauté a délibéré le 13 décembre 2021 pour organiser le service communautaire de la voirie.

Il convient désormais d'arrêter le nouveau montant des attributions de compensation correspondant aux charges transférées.

Lors de sa réunion du 2 mai 2022, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a validé les méthodes d'évaluation suivantes :

Pour les charges de fonctionnement de voirie transférées :

Le chantier de la révision de la part fonctionnement voirie des attributions de compensation sera mené au cours du second semestre 2022.

Pour les charges d'investissement de voirie transférées :

La CLECT a retenu les principes suivants :

- la révision des charges et des recettes transférées sur la base d'une méthode 50 % rétrospective (calcul du cabinet KPMG portant sur les années 2005-2014 + conventions de gestion 2016-2019) et 50 % prospective (évaluation des dépenses moyennes annuelles 2021-2026 sur la base d'un diagnostic de l'état de la voirie) ;

- le retraitement de certaines opérations exceptionnelles à hauteur de 50 % du montant net des travaux et l'écrêtement des attributions de compensation pour les communes éloignées de la moyenne de leur catégorie ;

- le plafonnement de l'AC investissement voirie des communes dont le calcul révisé faisait apparaître un écart important par rapport à la moyenne de l'AC voirie ;

- le lissage de la variation de l'attribution de compensation jusqu'en 2025, en lien avec la montée en charge progressive du montant des investissements voirie sur la durée du mandat ;
Il est demandé au conseil municipal :

- D'approuver le rapport de la CLECT du 2 mai 2022 et les modalités de calcul des attributions de compensation proposées ;
- De fixer le montant à terme de l'attribution de compensation de la commune à 521 924 € ;
- D'approuver l'imputation de la variation de la part voirie investissement de l'attribution de compensation en section d'investissement ;
- D'approuver le dispositif de lissage de l'attribution de compensation et fixe les montants suivants pour l'AC Globale : qui vont de 670 978 € pour l'année 2022 jusqu'à 521 924 € pour l'année 2025 et les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-2 – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Recettes réelles de fonctionnement

Analyse	PREVU	CA2021	Ecart en €
Impôts et taxes	12 504 288	12 715 716	211 428
Dotations et subventions	2 348 662	2 459 744	111 082
Produits des services et autres	1 253 000	1 331 803	78 803
Atténuations de charges	30 000	38 245	8 245
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immo.)	20 500	68 426	47 926
Total des recettes réelles de fonctionnement	16 156 450	16 613 934	457 484

Philippe POIROUX : les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 103 % des prévisions annuelles. L'exécution budgétaire a été optimisée. Il faut retenir également que les impôts et taxes restent identiques grâce à l'évolution des bases et malgré la disparition en cours de la taxe d'habitation. Par ailleurs, les dotations ALM sont en hausse, notamment au travers de la péréquation du FPIC. La dynamique des produits de droits de mutation apporte une évolution des recettes de + 32 % par rapport à la prévision. Les dotations de l'Etat restent dans une bonne évolution, même s'il faut rester prudent pour les années à venir. Enfin, les produits des services augmentent (+ 78 803 €) en raison des réouvertures des équipements et activités.

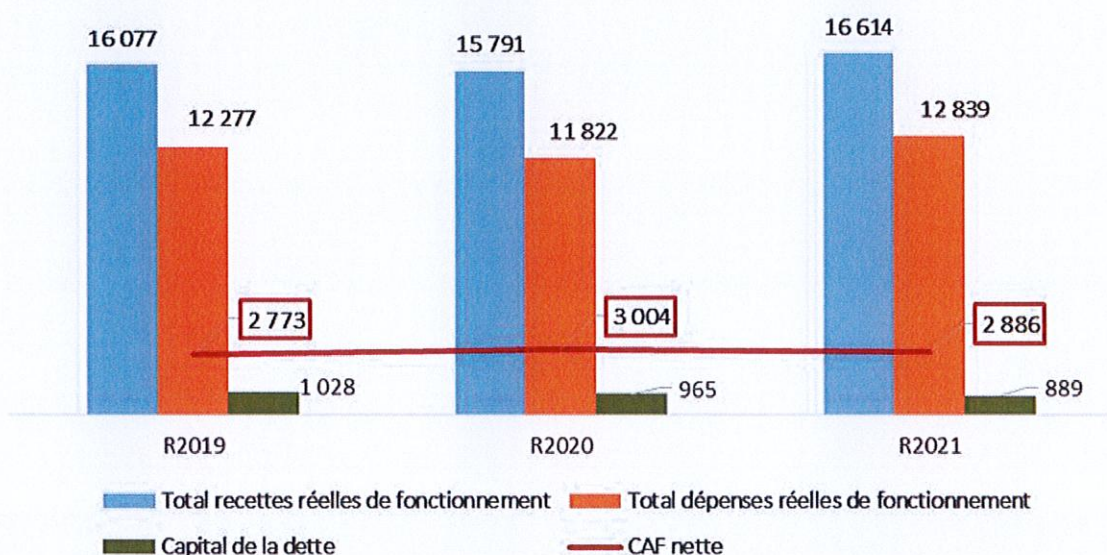
Dépenses réelles de fonctionnement

Analyse	PREVU	CA 2021	Ecart en €
Charges à caractère général	3 428 075	3 052 044	-376 031
Charges de personnel	7 945 000	7 938 080	-6 920
Autres charges de gestion courante	1 886 048	1 667 422	-218 626
Charges financières	160 000	132 819	-27 181
Autres charges	168 700	73 510	-95 190
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 587 823	12 863 875	-723 948

Philippe POIROUX : les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 95 % des prévisions annuelles. L'exécution budgétaire a été maîtrisée. Les charges à caractère général enregistrent – 376 000 € par rapport à la prévision du fait principalement de l'impact toujours présent de la crise sanitaire sur les services de la Ville. Les charges de personnel sont conformes aux prévisions cumulées. Les remboursements de salaires figurent en recettes. Les autres charges de gestion courante sont en baisse (subventions à des organismes, aux budgets annexes (CCAS, réserves foncières), aux associations) suite à la réduction de l'activité. Enfin, les autres charges sont constituées de remboursements usagers pour les spectacles annulés et à la piscine (Covid19).

Autofinancement

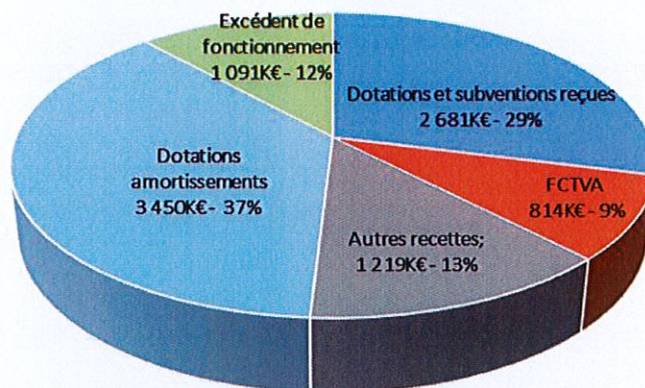
Synthèse des résultats en K€



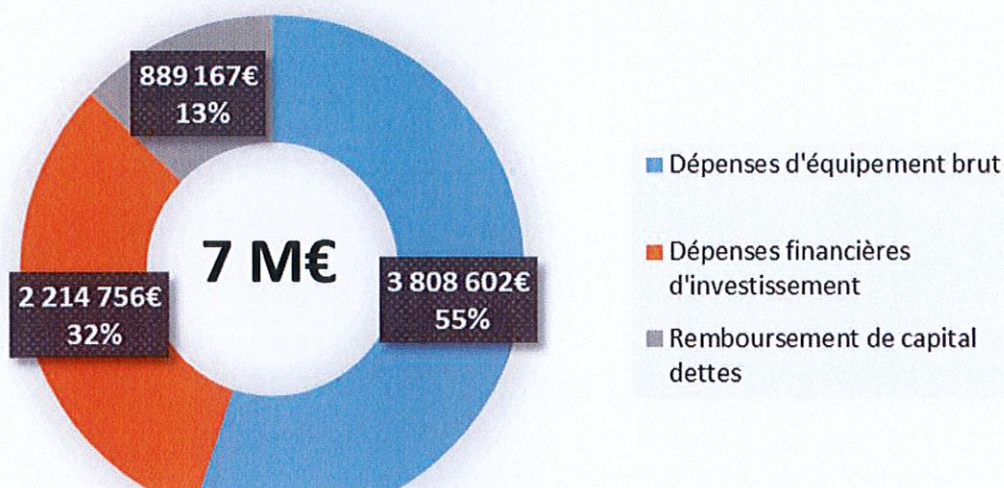
Recettes d'investissement

> Pas de recours à l'emprunt en 2021

> Une capacité de désendettement de 1,79 an.



Dépenses d'investissement



Dépenses d'investissement

...QUELQUES RÉALISATIONS D'ÉQUIPEMENTS EN 2021...

Aménagement voirie et espaces verts (<i>hors CU</i>)	72 008,00 €
Travaux bâtiments	404 758,39 €
Voirie communauté urbaine	831 993,79 €
Equipements des services	445 588,42 €
Acquisition Joséphine Baker	1 112 500,00 €
Vidéo Protection	70 655,50 €
Terrain tennis terre battue	112 800,00 €
Salle Marie Paradis	252 500,00 €
Renovation thermique Brassens	159 444,00 €

Principaux ratios financiers

Critères de comparaison	Commune de même strate (10 000 à 20 000 habitants) au niveau régional 2021	AVRILLE 2021
Recettes réelles de fonctionnement	1182	1151
DGF	189	116
Dépenses réelles de fonctionnement	940	889
Dépenses de personnel nettes	539	548
Dépenses d'équipement	326	364
Encours de dettes	738	469

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

Réserves foncières

L

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 323K€ dont **41% remboursement des emprunts et 59 % pour des acquisitions foncières (transfert de patrimoine du budget principal)**.
- Recettes : FCTVA

Déficit de gestion de 2 072 K€ comblé par des cessions inscrites en restes à réaliser sur l'exercice 2022. En incluant cette donnée, le résultat cumulé s'établit à -78 K€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses réelles : 103 K€ dont **65% en charges financières**.
- Recettes réelles : 142 K€ dont **96% de participation de la Ville**.



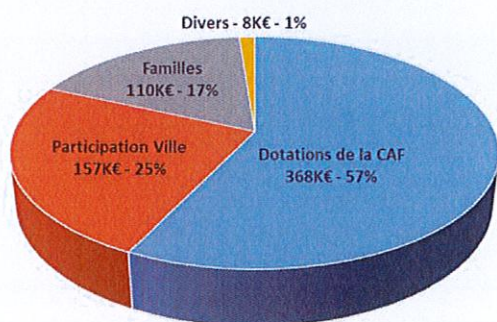
Philippe POIROUX : contrairement au budget Multiaccueil, le budget annexe Réserves foncières s'exprime essentiellement en investissement. En dépenses, le remboursement des emprunts et la réalisation d'acquisitions foncières. S'agissant de la section de fonctionnement, une participation de la Ville est versée à hauteur de 137 000 €. Enfin, l'inscription de deux cessions foncières importantes sur l'avenue Pierre Mendès France (Vinci 1 454 000 € et ADI 540 000 €) en reste à réaliser, permet de combler le déficit d'investissement de 2 072 000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

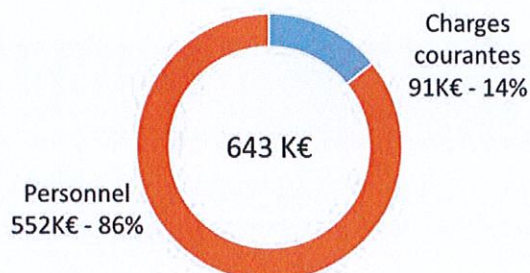
2022-4 - Approbation du compte de gestion 2021 - Budget annexe Multiaccueil
Rapporteur : Philippe POIROUX

Multiaccueil

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT **643 K€**



DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Philippe POIROUX : le budget Multiaccueil est essentiellement un budget de fonctionnement. Il fonctionne avec une participation de la Ville de 157 000 € permettant d'équilibrer la section de fonctionnement à 643 000 €. A noter en recettes, la dotation de la CAF pour 368 000 € ainsi que la participation des familles pour 110 000 €. Les dépenses de personnel représentent 552 000 € et les charges courantes 91 000 €.

Résultats comptables – Tous budgets

Section de fonctionnement : 2,244 M€

Section d'investissement : 4,916 M€

Résultat de clôture 2021 : 7,16 M€

Conclusion

1

Une bonne gestion financière et une situation saine pour investir dès maintenant

2

Des marges de manœuvre préservées avec un faible niveau d'endettement

3

Une faculté à intervenir avec agilité afin de répondre à l'évolution des besoins des avillais

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-5 - Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Caroline HOUSSIN-SALVETAT quitte la séance et ne prend pas part au vote.

La séance est présidée par Jean HALLIGON.

Philippe POIROUX présente les résultats du compte administratif 2021 :

Le compte administratif s'analyse à partir de l'étude des charges et produits de fonctionnement réels. Le différentiel permet de connaître la capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation au cours de l'exercice.

Section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	18 636 035,80	16 256 006,36	2 380 029,44
Report du résultat de l'exercice N-1	4 606 328,71	-	4 606 328,71
RESULTATS DE GESTION	23 242 364,51	16 256 006,36	6 986 358,15

Section d'investissement

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	8 164 747,91	7 012 574,16	1 152 173,75
Report du résultat de l'exercice N-1	1 091 407,00		1 091 407,00
RESULTATS DE GESTION	9 256 154,91	7 012 574,16	2 243 580,75

Résultat cumulé

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et seront repris, pour un montant identique dans le budget suivant, au budget supplémentaire. Le résultat cumulé est donc le suivant :

	Recettes	Dépenses	R-D
Section de Fonctionnement	23 242 364,51	16 256 006,36	6 986 358,15
Section d'Investissement	9 256 154,91	7 012 574,16	2 243 580,75
RESULTAT DE GESTION	32 498 519,42	23 268 580,52	9 229 938,90
Restes à réaliser à reporter sur N+1	502 192,19	3 244 768,17	- 2 742 575,98
RESULTAT CUMULE	33 000 711,61	26 513 348,69	6 487 362,92

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-6 - Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe Réserves Foncières
Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX présente les résultats du compte administratif 2021 :

Section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	141 997,56	141 997,56	-
Report du résultat de l'exercice N-1	-	-	-
RESULTATS DE GESTION	141 997,56	141 997,56	-

Section d'investissement

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	51 729,13	1 323 486,33	- 1 271 757,20
Report du résultat de l'exercice N-1	-	800 424,17	- 800 424,17
RESULTATS DE GESTION	51 729,13	2 123 910,50	- 2 072 181,37

Résultat cumulé

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et seront repris, pour un montant identique dans le budget suivant, au budget supplémentaire. Le résultat cumulé est donc le suivant :

	Recettes	Dépenses	R-D
Section de Fonctionnement	141 997,56	141 997,56	-
Section d'investissement	51 729,13	2 123 910,50	- 2 072 181,37
RESULTAT DE GESTION	193 726,69	2 265 908,06	- 2 072 181,37
Restes à réaliser à reporter sur N+1	1 994 050,00	-	1 994 050,00
RESULTAT CUMULE	2 187 776,69	2 265 908,06	- 78 131,37

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-7 - Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe Multiaccueil
Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX présente les résultats du compte administratif 2021 :

Section de fonctionnement

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	643 057,25	643 057,25	-
Report du résultat de l'exercice N-1	-	-	-
RESULTATS DE GESTION	643 057,25	643 057,25	-

Section d'investissement

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	1 927,73	3 383,82	- 1 456,09
Report du résultat de l'exercice N-1	4 016,23	-	4 016,23
RESULTATS DE GESTION	5 943,96	3 383,82	2 560,14

Résultat cumulé

Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et seront repris, pour un montant identique dans le budget suivant, au budget supplémentaire. Le résultat cumulé est donc le suivant :

	Recettes	Dépenses	R-D
Section de Fonctionnement	643 057,25	643 057,25	-
Section d'investissement	5 943,96	3 383,82	2 560,14
RESULTAT DE GESTION	649 001,21	646 441,07	2 560,14
Restes à réaliser à reporter sur N+1	-	1 077,60	- 1 077,60
RESULTAT CUMULE	649 001,21	647 518,67	1 482,54

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-8 - Affectation du résultat - Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Caroline HOUSSIN-SALVETAT réintègre la séance et reprend la présidence de la séance.

Philippe POIROUX présente l'affectation du résultat :

Considérant que le résultat cumulé de fonctionnement du compte administratif 2021 s'établit à :

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	18 636 035,80	16 256 006,36	2 380 029,44
Report du résultat de l'exercice N-1	4 606 328,71		4 606 328,71
RESULTATS DE GESTION	23 242 364,51	16 256 006,36	6 986 358,15

Considérant, après Intégration des restes à réaliser, que le résultat cumulé d'investissement du compte administratif 2021 s'établit à :

	Recettes	Dépenses	R-D
Réalisations de l'exercice	8 164 747,91	7 012 574,16	1 152 173,75
Report du résultat de l'exercice N-1	1 091 407,00		1 091 407,00
RESULTATS DE GESTION	9 256 154,91	7 012 574,16	2 243 580,75
Restes à réaliser à reporter sur N+1	502 192,19	3 244 768,17	- 2 742 575,98
RESULTAT CUMULE	9 758 347,10	10 257 342,33	- 498 995,23

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-9 - Révision des AP/CP - Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX :

Afin de prendre en compte les derniers éléments connus sur les autorisations de programme suivantes, il convient :

- de diminuer l'autorisation de programme pour la construction de la salle de sport Marie Paradis de 74 038,26€ afin de permettre la clôture de cette opération en fin d'exercice 2022
- de diminuer l'autorisation de programme pour la reconfiguration de l'école Saint Exupéry de 61 393,16€ afin de permettre la clôture de cette opération en fin d'exercice 2022
- d'ajuster la ventilation des crédits de paiement de l'année 2022 de la manière suivante :

Libellé	Autorisation de programme	Crédits de paiement					TOTAL
		Aménageur	2022			2023	
			déjà voté	Budget Supplémentaire	total	total	
Construction 4ème salle de sport	6 060 000,00	5 935 961,74	30 000,00	20 000,00	50 000,00	-	5 985 961,74
AD'AP accessibilité des bâtiments	1 600 000,00	1 138 141,71	220 000,00	-	720 000,00	241 858,29	1 600 000,00
Reconfiguration école Saint Exupéry	1 700 000,00	1 618 606,84	20 000,00	-	20 000,00	-	1 638 606,84
TOTAL	9 360 000,00	8 692 710,29	270 000,00	20 000,00	250 000,00	241 858,29	8 982 710,29

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-10 - Budget supplémentaire 2022 - Budget principal Ville

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : au regard des excédents importants constatés en 2021 (9 230 K€), il est proposé de voter le budget en suréquilibre, la section de fonctionnement étant présentée en excédent de 3 034 K€. Conformément au CGCT (articles L.1612-6 et L.1612-7), le suréquilibre budgétaire est autorisé via un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent.

Opération de régularisation des comptes de tiers

Au vu de la fin de la convention de gestion « Voirie et eaux pluviales » avec Angers Loire Métropole au 31 décembre 2021, il convient de procéder aux diverses régularisations afin de clôturer les comptes de tiers. Ces régularisations sont inscrites pour un montant identique de 175 K€ en dépenses et en recettes et permettent de corriger les erreurs comptables de chaque section commises depuis le début du transfert de compétences à la communauté urbaine.

Le Budget Supplémentaire s'établit à 3 709 015,00 € en dépenses et à 6 796 251,92 € en recettes à la section de fonctionnement, présentation en suréquilibre comme évoqué supra.

Le Budget Supplémentaire de la section d'investissement s'établit quant à lui à 4 041 936,17 € en dépenses et en recettes à la section d'investissement.

1. La section de fonctionnement

a. Les recettes (6 796K€)

Il s'agit d'inscrire l'excédent 2021 (6 986K€) diminué du résultat affecté à l'investissement (- 499 K€) soit 6 487 K€ € ; de procéder à l'ajustement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) en fonctionnement de 12K€ ; d'ajouter la subvention de la région relative à l'opération maison sports santé (20K€) ; d'ajuster la fiscalité et les dotations de l'Etat pour un total de 152 K€ suite aux notifications reçues.

b. Les dépenses (3 762 K€)

Les besoins nouveaux s'élèvent à 655 K€ dont 366 K€ sont liées au contexte économique mondial et à des décisions gouvernementales :

150 000 € sont provisionnés pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie,

20 000 € sont ajoutés au marché de restauration scolaire pour hausse à venir du coût des repas.

Sur la masse salariale, 180 000 € sont liés à des décisions gouvernementales telles que la future augmentation du point d'indice, le relèvement du SMIC, la prime énergie et le reclassement de certaines catégories. 16 000 € sont aussi nécessaires pour le multi-accueil dans le même cadre.

Les dépenses nouvelles sont donc limitées à 289 000 €.

Détail des inscriptions budgétaires proposées ;

- Chapitre 011 « charges courantes » : +378 K€, dont :
 - +170 K€ : prévision de l'augmentation du prix de l'énergie (+ 150K€) et de l'alimentaire (+ 20K€)
 - +1 K€ : intervention de prestataires extérieurs en matière de matinée d'éveil au Relais Petite Enfance (RPE)
 - +23 K€ : études pour le géo référencement de l'éclairage public et de la fibre avant le transfert à ALM
 - +52 K€ : fournitures pour divers travaux en régie (47K€) et l'achat d'extincteurs (5K€)

- + 40 K€ : mise aux normes du matériel d'illumination pour Octobre Rose et Noël Magique
- + 18K€ : divers aménagements dans le cadre de Noël Magique
- +10 K€ : entretien ménager de l'espace Joséphine Baker
- + 2 K€ : végétalisation de divers sites municipaux
- + 9 K€ : réparation de véhicules suite sinistre
- + 5 K€ : entretien de réseau
- Chapitre 012 « charges de personnel » : +250 K€ pour ajustement de la masse salariale.
- Chapitre 014 « atténuations de produits » : + 12K€ de régularisation pour les dégrèvements de la Taxe d'habitation sur les logements vacants. En cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.
- Chapitre 65 « autres charges » :
 - – 10 K€ : ajustement de la subvention au budget annexe Réserves Foncières suite à une erreur technique sur le BP 2022
 - +17 K€ : augmentation de la participation d'équilibre du budget annexe Multiaccueil
 - + 41 K€ : convention avec Pouce-Poucette portant la participation de la ville à 69K€ pour 2022
 - + 16 K€ : subventions accordées aux écoles privées dans le cadre du socle numérique (8 K€ chacune)
- Le virement à la section d'investissement pour 3 087 K€

A cela s'ajoute en opération de transfert (zone grisée), les opérations qui seront finalement réalisées en régie. Il s'agit de transférer les crédits initialement inscrits en investissement sur la section de fonctionnement.

2. La section d'investissement (4 042 K€)

a. Au titre des écritures de reprise des résultats N-1, apparaissent :

- L'excédent d'investissement reporté 2 244 K€
- L'affectation du résultat de fonctionnement de 499 K€ afin de couvrir le besoin de financement
- Les restes à réaliser (opérations juridiquement engagées avant le 31 décembre mais non encore facturées), solde déficitaire de 2 743 K€

b. Les recettes

Les recettes d'investissement sont ajustées de la manière suivante :

- + 26 K€ : subvention dans le cadre du socle numérique dans les écoles
- + 8K€ : subvention pour l'acquisition de capteurs de CO2 dans les milieux scolaires
- +28 K€ : prime à la casse (4 K€) et remboursement d'un véhicule sinistré (24 K€)
- - 240 K€ : FCTVA sur les dépenses d'investissement (différentiel de notification)
- - 2 382 K€ : suppression de l'emprunt d'équilibre

c. Les dépenses

- Subvention « Plan Local de l'Habitat » : +5 K€ en prévision de futures demandes

- Opération 437 « groupes scolaires » : +122 K€ dont 47 K€ de dotations scolaires au titre du socle numérique ; 15 K€ de travaux de conformité incendie au GS Jean PIAGET ; 8,5 K€ pour l'acquisition de capteurs de CO2 dans les écoles ; 5 K€ pour des travaux de clôture au GS Bois du Roy ; 46K€ pour la mise en place d'une aire d'activités multisports au GS Saint Exupéry
- Opération 439 « équipements culturels » : +3 K€ de travaux électriques au Studio B
- Opération 440 « bâtiments divers et associatifs » : +85 K€ dont 50 K€ liés à de nouveaux aménagements de l'Hôtel de Ville ; 19 K€ pour des travaux d'accessibilité complémentaires à l'espace Joséphine Baker ; 12 K€ pour l'installation d'un modulaire pour la Police Municipale ; 4,5 K€ de travaux de conformité électrique
- Opération 441 « Matériel et Mobilier » : + 110 K€ dont 50 K€ pour l'acquisition d'un véhicule Ampliroll ; 19 K€ pour l'achat d'un véhicule (modernisation flotte auto) ; 30 K€ pour l'acquisition de mobilier ; 7 K€ pour le nouvel équipement d'électronique de la Police Municipale ; 4 K€ pour l'achat de douchettes permettant le contrôle des entrées et une nouvelle interface de vente en ligne d'un afin de moderniser la gestion de la billetterie du Centre culturel.
- Opération 442 « aménagement espaces verts et voirie hors CU » : +3K€ dont 1K€ de travaux de sécurisation du cimetière et 2 K€ afin de reprendre les fondations d'un mur Rue De Lattre de Tassigny
- Opération 445 « Numérique » ; + 75 K€ comprenant l'acquisition de 100 licences Office 2021 (30 K€) et le renouvellement de « l'espace citoyen » sur 3 ans (45K€)
- AP/CP Marie Paradis : +20K€ de crédits de paiement afin de solder les derniers états de facturation liés à la construction de la salle avant clôture de l'AP/CP

Caroline HOUSSIN-SALVETAT remercie Philippe POIROUX pour sa présentation et ajoute que c'est la première fois que la note de synthèse est aussi détaillée. Le but étant d'apporter le maximum d'informations sur le budget supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-11 - Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe Réserves Foncières
Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : le budget supplémentaire pour l'exercice 2022 du budget annexe Réserves foncières s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et s'équilibre à 1 983 050 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL : VILLE

hors	20422	Subvention PUH	5 000,00 €				
437	2135	Travaux conformité - alarme 3ème catégorie GS Jean Piaget	15 000,00 €				
437	2183	Dotations scolaires Socle numérique dans les écoles	47 000,00 €	Subvention éducation nationale - Socle numérique	25 810,00 €	437	1311
437	2188	Acquisition matériel divers - capteurs de CO2	8 500,00 €	Subvention éducation nationale - capteurs de CO2	8 040,00 €	437	1311
437	2312	Travaux terrain - clôture GS Bois du Roy	5 000,00 €				
437	2312	Aire d'activité multisports - GS Saint Exupery	46 000,00 €	Cession d'immobilisation	27 800,00 €	024	024
439	2135	Travaux conformité - Studio B	2 900,00 €	Émprunt	-2 381 607,00 €	16	1641
440	2313	Travaux Hôtel de Ville	50 000,00 €	FCTVA	-240 000,00 €	10	10222
440	2135	Travaux conformité - postes haute tension	3 500,00 €				
440	2135	Travaux conformité - Presbytère	1 000,00 €				
440	2313	Travaux accessibilité JB	18 600,00 €				
440	2138	Installation bâtiment modulaire PM	12 000,00 €				
441	2188	Acquisition matériel PM et Culture	11 000,00 €				
441	2182	Acquisition véhicule	19 300,00 €				
441	21571	Acquisition véhicule Ampiroil	50 000,00 €				
441	2184	Acquisition mobilier	30 000,00 €				
442	2312	Aménagement terrain - sécurisation cimetière	1 250,00 €				
442	2315	Travaux - mur Rue de Latre de Tassigny	2 100,00 €				
445	2051	Acquisition logiciel	75 000,00 €				
AP/CP	2313	Salle Marie PARADIS - clôture AP/CP	10 000,00 €				
AP/CP	2188	Salle Marie PARADIS - clôture AP/CP	10 000,00 €				
		Besoins nouveaux	423 150,00 €	Besoins nouveaux	-2 559 957,00 €		
		TOTAL	4 041 936,17 €	TOTAL	955 406,29 €		
				Virement de la section de fonctionnement	3 086 529,88 €	021	
		Total dépenses d'investissement	4 041 936,17 €	Total recettes d'investissement	4 041 936,17 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-12 - Budget supplémentaire 2022 - Budget annexe Multiaccueil

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : le budget supplémentaire 2022 pour le budget annexe Multiaccueil s'équilibre à 30 030 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et s'équilibre à 2 560,14 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

chapitre		impu- tation		Dépenses		Recettes		chapitre		impu- tation					
				Total opérations de transfert		0,00 €		Total opérations de transfert				0,00 €			
				Total opérations d'ordre		0,00 €		Total opérations d'ordre				0,00 €			
				RESULTATS REPORTEES		0,00 €		RESULTATS REPORTEES				0,00 €			
032	64131	Masse salariale		30 030,00 €				Remboursement Etat - indemnité inflation	2 050,00 €	033	6453				
65	6541	Admission en non-valeur		30,00 €				Schvention CAF - Grand 19	11 500,00 €	24	2478				
				Besoins nouveaux		30 030,00 €		Besoins nouveaux				30 030,00 €			
				TOTAL		30 030,00 €		TOTAL				30 030,00 €			
023				Virement à la section d'investissement		0,00 €									
				Total dépenses de fonctionnement		30 030,00 €						Total recettes de fonctionnement		30 030,00 €	

INVESTISSEMENT

Chapitre		impu- tation		Dépenses		Recettes		Chapitre		impu- tation					
				Total opérations de transfert		0,00 €		Total opérations de transfert				0,00 €			
				Total opérations d'ordre		0,00 €		Total opérations d'ordre				0,00 €			
				RESULTATS REPORTEES		0,00 €		RESULTATS REPORTEES				2 560,14 €			
				Restes à réaliser 2021		1 077,60 €						Restes à réaliser 2021		0,00 €	
				RESTES A REALISER REPORTEES		1 077,60 €						RESTES A REALISER REPORTEES		0,00 €	
				ECRITURES DE REPRISE DE RESULTATS		1 077,60 €						ECRITURES DE REPRISE DE RESULTATS		2 560,14 €	
21	2388	Acquisition matériel		1 482,54 €											
				Besoins nouveaux		1 482,54 €						Besoins nouveaux		0,00 €	
				TOTAL		2 560,14 €						TOTAL		2 560,14 €	
								Virement de la section de fonctionnement				0,00 €		021	
				Total dépenses d'investissement		2 560,14 €						Total recettes d'investissement		2 560,14 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-13 - Emprunts garantis - Réaménagement de dette LOGIOUEST

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : dans un contexte de forte inflation et d'augmentation du Livret A impactant la dette de LogiOuest, la Banque des Territoires (CDC) propose un réaménagement partiel de sa dette. Dans ce cadre, les emprunts garantis par Avrillé ont fait l'objet du réaménagement suivant :

- Modification du différé d'amortissement
- Modification de la modalité de révision
- Modification de la date de prochaine échéance
- Modification des conditions de remboursement anticipé volontaire

Cette délibération est motivée par deux avenants de réaménagement :

- L'avenant n°135190 implique 5 lignes de prêt pour lesquelles la commune partage la garantie à hauteur de 50% avec ALM, pour un capital restant dû total s'élevant à 9 379 K€.
- L'avenant n°135200 concerne 3 lignes de prêt pour lesquelles la commune garantit 100% des emprunts. Le capital restant dû total s'élève à 4 688 K€ à ce jour.

Il est proposé au conseil municipal de réitérer sa garantie aux nouvelles conditions financières obtenues par LOGIOUEST.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 5 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO).

2022-14 - Adhésion au service de paiement en ligne Payfip

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : la loi de finances rectificative pour 2017 a décidé la généralisation d'une offre de paiement en ligne que les entités publiques doivent mettre à la disposition de leurs usagers.

Pour satisfaire cette obligation, la Commune d'Avrillé a initialement opté pour une solution entièrement privée, dont le contrat s'achève au 30 juin 2022.

La direction générale des finances publiques (DGFIP) propose une offre de paiement en ligne « PayFip ». En effet, PayFip offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire ou par prélèvement automatique, pour régler les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. Ce service est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

La DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement liés au gestionnaire de paiement par carte bancaire et au module de prélèvement. La commune aura à sa charge uniquement le coût du commissionnement carte bancaire en vigueur pour le secteur public local. Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

A titre indicatif, ci-dessous les frais inhérents à PayFip carte bancaire :

Paiements inférieurs à 20 € : 0,03 € + 0,20 %

Paiements supérieurs ou égaux à 20 € : 0,05 € + 0,25 % (0,50 % pour les CB hors zone Euro).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'adhésion au service de paiement en ligne PayFip.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-15 - Créances irrécouvrables : admission en non-valeur - Budget annexe Multiaccueil

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique, et compte tenu des créances irrécouvrables remises à Madame le Maire par le Comptable public, il convient, de manière à apurer les comptes :

- D'admettre en non-valeur la somme de 27,60 € correspondant à un acte pour une personne physique sur le budget annexe Multiaccueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-16 - Nomination de nouveaux membres au Conseil des Sages

Rapporteur : Philippe POIROUX

Philippe POIROUX : conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2143-2, sur les comités consultatifs, il a été créé par la commune une instance consultative nommée Conseil des Sages en 2002.

Le Conseil des Sages est une instance consultative, constituée de personnes retraitées ou préretraitées. Il s'agit d'une instance de réflexions, de consultations, de propositions et un lien avec

la population, sans pouvoir de décision. Cette instance peut conseiller le Maire et le Conseil Municipal sur l'ensemble des sujets intéressants de notre commune, à la demande du maire.

Suite à la réinstallation du Conseil des Sages par le Conseil Municipal le 18 février 2021, une campagne de recrutement a été menée auprès des habitants. La Ville a reçu de nombreuses candidatures. Le nombre maximum de Sages est fixé à 25 dans le règlement du Conseil des Sages.

La municipalité a choisi d'intégrer les nouveaux Sages à deux moments : en avril 2021 et en juin 2022, afin de faciliter leur intégration dans le groupe.

Aujourd'hui, il vous est proposé de valider les candidatures au Conseil des Sages des 3 Avrillais suivants :

- Mme Chantal GAUTIER
- M. Fabien BINOT
- M. Dominique BOISRAMÉ

Avec ces nouveaux membres, les Sages sont désormais au nombre de 18, soit 8 femmes et 10 hommes.

Estelle LEMOINE-MAULNY demande s'il est possible d'obtenir un retour sur les actions menées par le Conseil des sages et s'il est prévu des temps d'échanges avec les représentants ?

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond que des restitutions des travaux du Conseil des sages ont déjà eu lieu en commission municipale ainsi qu'en bureau municipal. Par ailleurs, ALTER a présenté aux membres du Conseil des sages les travaux qui sont réalisés sur la ville et l'évolution de cette dernière en termes d'urbanisme. Ceci étant, Caroline HOUSSIN-SALVETAT prend acte d'une présentation des travaux du Conseil des sages lors d'une prochaine commission municipale.

Alix DE VERNEUIL demande sur quels dossiers travaille le Conseil des sages en ce moment ?

Philippe POIROUX répond qu'il n'a pas la liste des travaux précis à ce jour mais leur intervention est très large. Il s'engage à fournir à Alix DE VERNEUIL la liste des travaux en cours menés par les membres du Conseil des sages.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ajoute que les membres du Conseil des sages ont travaillé et travaillent actuellement sur les thématiques suivantes : parcours vélo, sensibilisation et respect de la nature, gestion des encombrants, découverte de l'origine des vestiges du Plateau Mayenne, nouvelles formes de mobilité, pictos des panneaux du tramway.

Estelle LEMOINE-MAULNY souhaiterait qu'une présentation des travaux menés par le Conseil des sages soit faite en Conseil municipal plutôt qu'en commission municipale. Caroline HOUSSIN-SALVETAT pense que cela est envisageable et ajoute qu'elle sollicitera les membres du Conseil des sages pour avoir leur accord au préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-17 - Charte de la participation citoyenne

Rapporteur : Caroline HOUSSIN-SALVETAT

Caroline HOUSSIN-SALVETAT rappelle que l'un des engagements de campagne de la majorité municipale en matière de citoyenneté était, entre autres propositions, de mieux consulter et de mieux associer les habitants en amont des projets structurants. C'est ce que nous avons fait avec le projet de la médiathèque ou encore celui de l'espace de glisse.

Mais nous sommes allés plus loin en mettant en place une démarche participative ambitieuse pour réinventer la ville avec les Avrillais, matérialisée par la création d'une plateforme participative

« reinventonsavrille.fr ». Sur cette plateforme, les Avrillais ont pu répondre à une enquête citoyenne sur les attentes de chacun à la suite de la crise sanitaire qui a bousculé nos vies. Il leur a également été possible de participer à la première édition du Budget participatif, et aussi de participer à de nombreux ateliers participatifs. Des réunions publiques d'information sur le compostage collectif ou encore sur des projets d'aménagements urbains ou de construction ont été réalisées.

Parallèlement, nous avons donc constitué il y a un an un groupe de travail avec des élus municipaux de la majorité et de la minorité pour arriver à une définition et un cadre communs sur les différents niveaux de la participation citoyenne, ainsi qu'à une présentation des enjeux et des règles du jeu à poser.

Quels sont les enjeux de cette charte de la participation citoyenne ?

Par cette charte de la participation citoyenne, la municipalité d'Avrillé entend :

- Exposer les principes et valeurs qui la guident dans la conduite de ses démarches participatives auprès des citoyens,
- Rendre cohérent l'ensemble des procédures, démarches et dispositifs de participation que la municipalité d'Avrillé propose aux citoyens,
- Développer des initiatives de participation favorisant le débat et « le vivre ensemble » entre les citoyens, les élus et les services de la collectivité.

Cette Charte fixe donc un cadre pour :

- Informer les habitants des projets municipaux et des projets structurants portés par des tiers qui impactent la commune,
- Expliquer de façon compréhensible le contexte, les enjeux et les obligations administratives, financières, techniques et juridiques d'un projet,
- Créer les conditions du dialogue entre les porteurs de projets, les élus, les services et les habitants,
- Susciter l'appropriation par les habitants de l'évolution de leur cadre de vie,
- Développer une culture commune et partagée de la participation et de la citoyenneté active à Avrillé.

Cette participation citoyenne permettra aux élus de mieux comprendre les attentes spécifiques des habitants et des usagers, et, réciproquement, permettra aux citoyens de mieux connaître et comprendre les actions menées par la Ville ainsi que les enjeux et les contraintes inhérentes à tout projet.

Information, consultation, concertation, co-élaboration : il s'agit avant tout d'entretenir un dialogue permanent avec ceux qui habitent, travaillent et participent au quotidien à la vie d'Avrillé ; l'objectif est de proposer un modèle d'engagement accessible où les citoyens qui le souhaitent pourront apporter leur contribution au « mieux vivre ensemble ».

Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver cette charte de la participation citoyenne, symbole de la volonté de l'équipe municipale de continuer à créer du lien au quotidien avec les Avrillais.

Estelle LEMOINE-MAULNY précise que les élus d'Avrillé Passion approuvent cette initiative de renforcement de la participation des habitants à la vie de leur commune et à la prise de décisions, c'est une attente forte mais aussi un processus vertueux. Il est important que cette charte ne reste pas une liste de « bonnes intentions » mais qu'elle soit réellement mise en actes par la collectivité avec une participation qui ne doit pas rester de la simple information. Par ailleurs, elle émet un souhait, que cette charte qui prône le dialogue et le débat soit également le cas sur la suite de ce mandat au sein du Conseil municipal.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT précise que la mise en place de la charte citoyenne avec les habitants a été compliquée car elle a été réalisée en pleine période COVID19. Actuellement, un

travail est en cours sur l'aménagement de la place St Gilles, en lien avec les commerçants qui sont les premiers concernés, puis ensuite avec les habitants, et des propositions leurs seront faites sur l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-18 - Projets lauréats de la 1^{re} édition du Budget participatif d'Avrillé 2021/2022

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON : le 30 mai 2022 a été proclamée la liste des résultats du vote des projets du budget participatif de la Ville d'Avrillé.

Voici la liste des 9 projets élus par les Avrillais :

- Une piste cyclable visible et pratique (234 voix)
- Des fruits à gogo (208 voix)
- Des équipements pour l'école dehors (196 voix)
- Des casiers connectés pour les produits frais (181 voix)
- Sauver les écureuils (172 voix)
- Des abris sécurisés pour les vélos (131 voix)
- De nouveaux jeux, parc Verdun (24 voix)
- Des kits éco-citoyens (115 voix)
- Le plessage pour la biodiversité (104 voix)

Le montant total estimé pour la réalisation de ces projets est de 133 000 €. Pour information, le projet n° 10 n'a pas été retenu car il aurait fait dépasser le montant de l'enveloppe allouée. Il reste ainsi une marge de manœuvre qui va permettre d'ajuster les probables surcoûts des estimations et des réalisations des projets.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT tient de nouveau à remercier tous les Avrillais qui se sont mobilisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-19 - Personnel Communal - Emplois : Modification

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON : les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non-complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de tenir compte des évolutions de carrière (avancements de grade, nominations suite à réussites aux concours, changement de filière, etc.) et des besoins au sein des services (modifications de temps de travail), quelques modifications doivent être apportées au tableau des emplois.

Création d'un grade d'attaché à temps complet au tableau des effectif suite à :

- 1 recrutement suite mutation

Modification du temps de travail de 5 postes (dont 3 de + de 10%) suite à :

- Adaptation des besoins dans les écoles

Céline GUETTIER souhaite réagir de nouveau sur les mouvements de personnel qui ont lieu depuis quelques temps. Il y a beaucoup de départs d'agents et d'arrivées de nouveaux agents ainsi que de nombreuses réorganisations. Les élus de l'opposition en concluent qu'il serait opportun de demander la réalisation d'un audit sur la qualité de vie au travail des agents de la Ville.

François VARLIN partage l'avis de Céline GUETTIER et ajoute qu'il faut être vigilant sur ces nombreux mouvements de personnel ainsi que sur les arrêts de travail en cours au sein de la collectivité car cela aura forcément une répercussion sur le service rendu aux Avrillais.

Jean HALLIGON répond que les élus de la majorité sont attentifs à la qualité de vie au travail. Quant aux mouvements de personnel, ils sont inhérents à la vie d'une entreprise. La COVID19 a aussi beaucoup modifié les rapports au travail. Enfin s'ajoute le changement de majorité municipale dont les effets en termes de mouvements de personnel se font sentir seulement maintenant.

20h – arrivée de Philippe BOLO

Céline GUETTIER ajoute qu'il s'agit là de l'analyse des élus mais il serait intéressant d'avoir l'avis des agents qui peut être complètement différent.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT précise que les élus de la majorité ont déjà réalisé cette démarche en interrogeant les agents en septembre dernier sur leurs attentes vis à vis de la collectivité. Aujourd'hui, des aménagements sont réalisés au sein de la mairie car il n'y a aucune salle de pause, aucune salle pour déjeuner. Les agents déjeunent dans leurs bureaux et utilisent les micro-ondes pour réchauffer leurs plats situés dans la même pièce que les boîtes aux lettres des élus... Tous les élus de la majorité sont extrêmement attentifs à l'amélioration des conditions de travail des agents pour leur permettre de travailler sereinement comme dans n'importe quelle autre entreprise. Cela fait partie de la qualité de vie au travail et les élus de la majorité y sont attachés. Quant aux mouvements de personnel, l'alternance provoque forcément des mouvements chez les agents et des envies de changement. Il y a aussi des choix personnels des agents comme c'est le cas dans toutes les collectivités.

Jean HALLIGON ajoute qu'effectivement l'avis des agents est important et c'est la raison pour laquelle les élus de la majorité prennent tout à fait au sérieux les résultats de l'enquête menée auprès des agents sur les risques psychosociaux. Par ailleurs, les réunions du CHSCT se tiennent en toute ouverture et toutes les demandes des agents sont prises en compte.

Céline GUETTIER demande pourquoi il n'y a pas de communication faite sur ces analyses réalisées auprès des agents ?

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond que cela est interne à la collectivité et aux agents et cela relève d'un management d'équipes au sein d'une collectivité comme dans n'importe quelle entreprise.

Céline GUETTIER précise que sa question n'est pas une remise en cause du travail réalisé par les élus de la majorité municipale mais plutôt un intérêt. Les élus sont élus pour représenter les Avrillais mais ils se sentent aussi responsables des agents qui sont au service des Avrillais.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répète qu'elle est très attentive au bien être des agents au sein de la collectivité et à leurs conditions de travail.

Pour conclure sur le sujet, **François VARLIN** pense que cela doit passer par le développement du dialogue social qui doit être mis en place au sein de la collectivité et ce dernier est plutôt pauvre en ce moment au niveau des agents.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT ajoute que cela passe aussi par des outils « qui tiennent la route » comme les outils informatiques par exemple. Actuellement les agents travaillent avec du matériel de 2013. 100 licences « Office » seront achetées pour 75 000 € pour permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions.

Céline GUETTIER fait remarquer à Caroline HOUSSIN-SALVETAT que cette dernière était élue lors du précédent mandat et demande pourquoi avoir attendu d'être maire pour agir aujourd'hui. Céline GUETTIER ajoute qu'elle-même est élue seulement depuis quelques mois et elle s'est déjà intéressée au sujet.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT répond que justement parce qu'elle est élue maire, elle peut aujourd'hui mettre ces choses en place alors qu'elle n'avait pas pu le faire en tant qu'adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte avec 9 abstentions (Catherine CESBRON, Alix DE VERNEUIL, Céline GUETTIER, Augustin VANBREMEERSCH, Philippe BOLO, Florian SANTINHO, Annie RAT, François VARLIN, Estelle LEMOINE-MAULNY).

2022-20 - Décision de maintien du paritarisme, fixation du nombre de représentants du personnel et recueil de l'avis des représentants de la collectivité au Comité Social Territorial commun

Rapporteur : Jean HALLIGON

Jean HALLIGON : issue de la fusion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le Comité Social Territorial (CST) sera installé après les élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Par délibération du 23 mars 2022, un CST commun a été créé pour l'ensemble des établissements municipaux (Ville, Multi-accueil, CCAS et Résidence autonomie « Les Rosiers »).

Les organisations syndicales représentatives du département ont été conviées à une réunion le 13 avril 2022. Dans ce cadre, les propositions suivantes ont recueilli un avis favorable en comité technique, consulté pour avis le 18 mai 2022 :

- 200 ≤ Effectif < à 1000 : 4 à 6 représentants => Proposition de 5 représentants du personnel titulaires (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants)
4 titulaires + 4 suppléants actuellement -> 5 + 5 proposés
- Proposition du maintien du paritarisme numérique : nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants)
4 titulaires + 4 suppléants actuellement -> 5 + 5 proposés
- Proposition que l'avis du Comité Social Territorial est rendu lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants du personnel et, d'autre part, l'avis du collège des représentants de la collectivité
- Dispositions identiques pour la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-21 - Décision de maintien du paritarisme, fixation du nombre de représentants de la collectivité et du personnel, et recueil de l'avis des représentants de la collectivité à la FSSCT commune

Rapporteur : Jean HALLIGON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-22 - Programme Local de l'Habitat : Accession sociale à la propriété - Dispositif d'aide financière 2022

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : dans le cadre de sa politique de l'habitat, le Conseil de Communauté d'Angers Loire Métropole a adopté le 14 mars dernier son dispositif d'aides à l'accession sociale à la propriété pour l'année 2022.

Aussi et compte tenu de la difficulté accrue pour les primo-accédants d'obtenir un prêt, le Conseil de Communauté a décidé, de nouveau, de ne pas faire de la mobilisation du Prêt à Taux Zéro (PTZ) une condition d'accès au dispositif d'aide et à préférer se référer simplement aux plafonds réglementaires de celui-ci.

Pour être éligible, le projet d'accession à la propriété, présenté par les demandeurs (primo-accédants), doit répondre aux critères d'éligibilité définis par Angers Loire Métropole.

Le dispositif d'aides financières en faveur des accédants dans les limites des plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro proposé par Angers Loire Métropole, s'appuie sur la loi de Finances 2021 et concerne les dossiers reçus par le service instructeur du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

La Ville d'Avrillé souhaite participer à ce dispositif d'aides et propose une subvention forfaitaire par foyer, sachant que la parité entre la Commune et Angers Loire Métropole détermine le montant de la subvention globale allouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-23 - Programme Local de l'Habitat : Dispositif d'aide à l'accession sociale - Attribution d'une subvention : Madame Chloé FOURNIER et Monsieur Marvyn JEGAT

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, le Conseil Municipal a adopté le 2 juin 2022, le dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété qui prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 1 000 € par foyer sous condition d'éligibilité du dossier présenté.

Avrillé a souhaité poursuivre son engagement dans ce dispositif, en partenariat avec Angers Loire Métropole, permettant ainsi de favoriser l'accession sociale à la propriété.

Par délibération du Conseil Municipal n°2022-22 du 2 juin 2022, la commune d'Avrillé a approuvé le renouvellement de ce dispositif pour l'année 2022, pour une subvention forfaitaire de la part de la Ville d'Avrillé d'un montant de 1 000 €.

Ce dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété prévoit le versement d'une subvention forfaitaire de 1 000 € par foyer aux primo accédants, selon les critères d'éligibilité concernant les logements neufs mais également les logements anciens des organismes HLM ou SEM Immobilières par la commune d'Avrillé. Aussi, la parité entre commune et Angers Loire Métropole détermine le montant de la subvention globale allouée soit 2 000€.

Deux demandes de subvention ont été formulées auprès de l'accueil logement d'Angers Loire Métropole, qui a confirmé l'éligibilité de ces dossiers.

Aussi, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution d'une subvention en faveur :

- de Madame Chloé Fournier et Monsieur Marvyn Jegat pour le projet situé à Avrillé, «Home Park», 10, rue Éric Nessler, lot n°9.
- de Madame Agathe Lanhouet et Monsieur Idir Renai pour le projet situé à Avrillé «Résidence Victoria», 6, rue de la Poste, lot n°B311 (délibération n° 24).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-24 - Programme Local de l'Habitat : Dispositif d'aide à l'accès sociale - Attribution d'une subvention : Madame Agathe LANHOUE et Monsieur Idir RENAI

Rapporteur : Hervé PINON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-25 - Dénomination de "l'Impasse du Clos du Haras", située entre le 47 et 49 allée des Châtaigniers

Rapporteur : Hervé PINON

Hervé PINON : afin de faciliter le repérage et l'identification de l'impasse située entre le 47 et le 49 allée des Châtaigniers, il a été demandé par l'Association Syndicale Libre « Le Clos du Haras » de procéder à la dénomination de cette impasse. Cette identification permettra aux propriétaires d'effectuer les démarches administratives nécessaires à leur projet et également aux services de secours une intervention plus rapide en cas de nécessité.

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer pour dénommer cette impasse. Aussi, il est proposé d'attribuer le nom « Impasse du Clos du Haras ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

2022-26 - Convention ville d'Avrillé - EIMDA - et commune de Longuenée-en-Anjou

Rapporteur : Patrice LUCAS

Patrice LUCAS : le Département assujettit le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association gérant l'école de musique d'Avrillé (E.I.M.D.A), pour la mise en place d'un enseignement musical à l'échelle intercommunale.

La convention précédente régissant dans ce domaine les relations entre la Ville de la Meignanne, l'E.I.M.D.A. et la Ville d'Avrillé a été dénoncée lors de la création de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou.

Il est proposé d'autoriser Madame le Maire renouveler son engagement partenarial par la signature d'une nouvelle convention avec la commune de Longuenée-en-Anjou, et l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse d'Avrillé. Cette convention a pour objectifs de :

- Développer un partenariat financier afin de proposer un accès facilité à la formation et à la découverte musicale
- Développer l'offre culturelle avec l'organisation de concerts et développer l'animation sur le territoire avec l'organisation d'événements musicaux,
- Se saisir des ressources existantes (équipements, salles, publics, espaces naturels, structures culturelles associatives...) sur le territoire de Longuenée-en-Anjou afin de mener à bien les objectifs ci-dessus.

Pour y parvenir il est convenu que la commune de Longuenée-en-Anjou, participera, en appui de l'aide apportée par la commune d'Avrillé, au financement des élèves de l'école issus de son territoire dans la limite de la subvention fixée par décision du Conseil municipal de Longuenée-en-Anjou. Il est entendu qu'une subvention minimum annuelle de 5 000 € sera versée à l'association.

L'EIMDA s'engage à proposer au minimum, les prestations suivantes pour les habitants de Longuenée-en-Anjou aux tarifs pratiqués pour les habitants d'Avrillé :

- L'éveil multiculturel pour les 5/6 ans

- La formation musicale à partir de 7 ans en 2 cycles
- Le parcours instrumental (découverte de 6 instruments dans l'année hors adulte)
- La participation à un orchestre (junior ou orchestre 2nd cycle)

La pratique en cours individuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité.

Questions diverses :

Florian SANTINHO souhaite intervenir sur la coupure d'électricité survenue ce jour sur un certain nombre de communes de l'agglomération dont Avrillé. Les Avrillais ont été particulièrement impactés notamment concernant les transports avec la fermeture du tunnel de l'A11, le tramway, mais aussi les services de secours (les canaux mobiles téléphoniques ne fonctionnaient plus) d'où un enjeu de sécurité important pour les concitoyens. Il souhaiterait savoir si la Ville d'Avrillé envisage de donner des suites, voire des poursuites car même si le droit de grève est fondamental, il ne peut s'exercer de n'importe quelle manière et encore moins en mettant en danger les concitoyens.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT condamne fermement ces actes et n'a rien d'autre à ajouter.

Céline GUETTIER rappelle que Catherine CESBRON avait envoyé tardivement une question diverse lors du précédent Conseil municipal et il avait été convenu de la reporter à la séance de ce soir, comme le stipule le règlement intérieur du Conseil municipal.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT n'a pas eu connaissance de cette question diverse et n'a pas eu de nouvelle demande de Catherine CESBRON pour la séance de ce soir, mais elle s'engage à y répondre lors du prochain Conseil municipal.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT invite l'ensemble des élus le 9 juin prochain pour le début des apéros concerts et souhaite à tous de passer un excellent été.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu jeudi 22 septembre 2022 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Caroline HOUSSIN-SALVETAT
Maire



François VARLIN
Secrétaire de séance

